



SECTION SENEGALAISE DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL

DECLARATION DU FORUM CIVIL L'EPREUVE DE LA TRANSPARENCE DANS LA GOUVERNANCE DES AFFAIRES PUBLIQUES

1- Conformément à la réglementation relative à la transparence dans la conduite et la gestion des affaires publiques, l'Etat du Sénégal s'est acquitté de son obligation, d'établir, après l'élection d'un nouveau Président de la République, la situation globale des finances publiques et en particulier celle du budget de l'Etat et de son endettement.

Le Forum Civil constate que le Gouvernement et la Cour des Comptes ont respecté leur obligation via la production, la certification et la publication du rapport portant sur la situation des finances publiques couvrant la période allant de 2019 au 31 mars 2024.

2- Les récentes mutations juridiques et institutionnelles nées notamment de l'adoption de la loi n° 2025-12 du 03 septembre 2025 portant création de l'Office national de lutte contre la Corruption (OFNAC), de la loi n° 2025-13 du 03 septembre 2025 relative à la déclaration de patrimoine, de la loi n° 2025-14 du 04 septembre 2025 portant statut et protection des lanceurs d'alerte et de la loi n° 2025-15 du 04 septembre 2025 relative à l'Accès à l'Information, constituent des avancées majeures dans l'approfondissement de la transparence et de la gouvernance publique durable.

Le Forum Civil, conscient de l'impact hautement positif de ces réformes pour les politiques publiques, félicite le Gouvernement tout en préconisant de maintenir la dynamique de dialogue consensuel entre les divers acteurs du système politique et la mise en œuvre transparente des politiques publiques.

3- Dans le cadre de l'assistance aux sinistrés, l'Assemblée nationale, à travers l'adoption de la loi n° 2024-16 du 31 décembre 2024 portant loi de finances rectificative pour 2024, avait autorisé des ressources en vue de la prise en charge des populations victimes des inondations causées en 2024, notamment, par le débordement du fleuve Sénégal, dans les départements de Bakel, Matam et Podor et des zones environnantes.

Le déblocage de huit milliards (8 000 000 000) de FCFA pour les sinistrés de Bakel avait été annoncé par le Premier Ministre.

Le Ministre de l'hydraulique et de l'Assainissement a annoncé récemment que l'argent est parvenu aux ayants-droits via des transferts monétaires.

Le maire d'une des Communes les plus touchées, en l'occurrence celui de Ballou et des habitants du département de Bakel ont contesté l'existence de transferts d'argent.

Le Forum Civil estime qu'il est nécessaire d'édifier les Sénégalais sur l'usage et la destination des huit milliards (8 000 000 000) de FCFA.

4- Le financement du Plan de Redressement Economique et social (PRES) étant « principalement adossé à l'optimisation des ressources endogènes », le Code général des Impôts modifié par la loi n° 2025-17 du 27 septembre 2025 a institué une nouvelle taxe dénommée « Timbre des quittances » et « le droit de timbre des quittances qui est fixé à 1% sur le montant total du paiement en espèces » à l'exception « des acquisitions de produits limitativement énumérés par arrêté du Ministre des Finances ».

La population sénégalaise a découvert l'existence de cette nouvelle taxe à travers des communiqués publiés par des acteurs ou opérateurs privés.

Le Forum Civil considère qu'il y a nécessité de publier l'arrêté prévu par la loi pour l'information des populations sur l'étendue de la taxe.

En conséquence, le Forum Civil appelle le Gouvernement à :

- poursuivre toute politique publique de redressement et d'assainissement de la gouvernance des affaires publiques dans le cadre strict de la réglementation relative aux finances publiques, en veillant à la transparence et au respect du droit à l'information des Sénégalais, notamment sur les questions relatives aux dépenses publiques et à la dette publique ;
- mettre en place un système de facilitation de l'accès à l'information concernant les procédures, instruments et mécanismes de l'allocation des sinistrés des inondations de 2024 ;
- trouver le juste équilibre entre la nécessaire mobilisation des ressources internes et la préservation vitale du pouvoir d'achat de la population durement affectée par la cherté du coût de la vie et les difficultés économiques.

Par ailleurs, le Forum Civil, dans la gestion des inondations qui ont, cette année encore, considérablement impacté les populations, notamment celles de Matam, Touba et Bakel, appelle l'Etat à opter pour une nouvelle vision ou approche afin de résoudre définitivement ce fléau.

Dakar, le 28 octobre 2025.

FORUM CIVIL
SECTION SENEGALAISE DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL
40 Avenue El Hadj Malick SY - BP: 28554
Email: forumcivil@orange.sn
Tél: 33 842 40 44 - Fax: 33 842 45 56

Veillez contacter Monsieur Babacar DIOUF,
Chargé de la Communication et des Relations
Extérieures du Forum Civil Tel : 77 208 72 40